MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE No 13075_610_2026_2040

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), par la soussignée, Isabelle Plourde, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **8 décembre 2026** à **19 h 30**, à **la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église**, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble visé

Propriétaire : 9401-9437 Québec Inc.
Adresse : 258-B, chemin Principal, Saint-Pierre-de-Lamy
Lot : 6 345 453 du cadastre du Québec
Matricule : 9196-81-5173

Nature et effets de la dérogation demandée

La demande vise à accorder une dérogation mineure à l'article 4.9 du Règlement de zonage no 02-2014, lequel interdit l'implantation d'une habitation à plus de 300 mètres de toute rue, l'article 3.3 du Règlement de lotissement no 03-2014 précisant qu'une allée d'accès de plus de 75 mètres de longueur est considérée comme une rue.

Si elle est accordée, la dérogation permettrait de régulariser et de maintenir l'habitation existante à son emplacement actuel, soit à une distance approximative de 586 mètres du chemin Principal, alors que la distance maximale prescrite est de 300 mètres, ce qui représente un écart d'environ 286 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus.

DONNÉ à Saint-Pierre-de-Lamy, ce **19** novembre 2026.

Isabelle Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Plourde, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le **19 novembre 2026**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **19 novembre 2026**.

Isabelle Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière